

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202511/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 31/10/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 17 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 14
Votants : 14

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane, HULOT Valérie, URIEN Jean-Pierre

Mme MEUNIER Nathalie est élue secrétaire de séance.

CONVENTION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES

La commune de Saint-Georges-du-Bois adhère au programme e-primo au bénéfice des enfants de l'école primaire. Cette adhésion s'est effectuée dans le cadre d'un marché piloté par le Rectorat des Pays de la Loire pour la période 2018-2022, renouvelée pour la période 2022-2026.

Le Rectorat propose d'organiser un groupement de commandes pour renouveler le marché pour la période 2026-2030. Les communes qui souhaitent adhérer à ce groupement sont invitées à délibérer.

Le directeur de l'école a manifesté son intérêt pour continuer à bénéficier de ce service.
A titre d'information, pour l'année 2025-2026 le montant de l'adhésion s'élève à 504 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion au groupement de commande pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes
- d'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

